Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20201221-2020155-DE
le 21/12/2020

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2020155 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/12/2020

Objet : Bilan social

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 21/12/2020 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2020-155.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20201221-2020155-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 21/12/2020

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20201221-2020155-DE
le 21/12/2020

Sapeurs-pompiers
Haute-Garonne

DÉLIBÉRATION N° 2020-155

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, au jour du vingt et un décembre à onze heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Jean-Louis LLORCA en date du 16 décembre 2020.

Etaient présents : LLORCA Jean-Louis, DENOUVION Victor, BOUCHE Joël, BAYLAC Sandrine, POUMIROL Émilienne

Etaient excusés :

OBJET : **BILAN SOCIAL**

VU l'avis favorable du comité technique réuni en date du 21 décembre 2020

Conformément au décret 97-443 du 25 avril 1997 modifié, le bilan social du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne, établi tous les deux ans, vous est présenté.

ENTENDU le rapport du président,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité**,

APPROUVENT le bilan social 2019.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Jean-Louis LLORCA

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 21 DEC. 2020, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.